

# POLITIQUE DES STAGES A L'INTERNATIONAL

## Cycle Post Bac

### 1/ Information & candidature :

- Octobre : réunion d'information et d'orientation sur les stages à l'étranger. Présentation de la politique des stages, de l'aide que peut apporter le programme Erasmus+, du fonctionnement, des échéances à respecter pour postuler sur un stage à l'étranger.
- Novembre : l'étudiant remplit une fiche de projet et en remet l'original à son professeur principal, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation dans la langue du pays d'accueil souhaité.
- Entretiens/contacts personnalisés réguliers avec son professeur principal, pour affiner le projet de stage à l'étranger.

Si l'étudiant souhaite effectuer son stage dans une entreprise partenaire de l'établissement, c'est un enseignant tuteur, de l'équipe « international » qui entre en contact avec l'établissement d'accueil. Sinon, l'étudiant effectue une première prise de contact en autonomie.

### 2/ Sélection des participants :

2 commissions pédagogiques successives de validation des stages à l'étranger composée des enseignants tuteurs, des professeurs principaux, de la référente Erasmus+ et d'un représentant de l'équipe de direction valident ou non les choix des étudiants, les suspendent, proposent des solutions alternatives en fonction de la motivation des participants, de leur niveau en langue, de leur autonomie et de la cohérence de leur projet. Elles nomment un tuteur par étudiant qui prend contact avec les entreprises et concrétise le placement en stage. Certaines entreprises demandent un entretien avec les candidats avant de les accepter ou non en stage.

### 3/ La convention de stage :

La convention Erasmus+ est établie par étudiants en lien avec les enseignants tuteurs et les entreprises, en coordination avec la référente Erasmus+, sous couvert du directeur coordonnateur de l'ensemble scolaire et du représentant légal de l'organisme. Au cours de cette phase nous nous assurons de la couverture des étudiants pour les différents aspects de sa mobilité (Santé, Responsabilité Civile, Accidents du travail).

### 4/ Gestion du suivi du stage :

Un contact régulier est réalisé par les enseignants tuteurs avec les entreprises et les étudiants afin de suivre l'accueil, l'adaptation et le déroulement du stage.

En cas de problème majeur, il est impératif d'informer et d'échanger avec l'enseignant tuteur et la direction qui sont les seules habilités à prendre une décision.

Dans la mesure du possible, une visite sur place est réalisée pour faire le bilan avec le maître de stage et l'étudiant. En cas d'impossibilité, la visite de stage physique est remplacée par un ou plusieurs entretiens téléphoniques ou visioconférence. Ce bilan traite des conditions d'accueil, de logement, mais également du contenu du stage, des attentes vis à vis du diplôme préparé (notamment du rapport de stage).

Un rappel des formalités à accomplir dans le cadre administratif de l'examen et du financement Erasmus + est également effectué au cours de la visite de stage.